

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 34

N° 1758

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1758

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 34

Supprimer les alinéas 23 et 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle (cette disposition est satisfaite par le nouvel article 34 bis proposé par l'amendement 1309).